

Élections du 4 décembre 2014

Répartition des sièges dans le Conseil commun et les Conseils supérieurs des Fonctions publiques

A la suite des élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique le 4 décembre dernier, neuf syndicats seront représentés au Conseil commun de la fonction publique (CCFP), l'instance chargée des questions touchant l'ensemble des agents.

Composition du Conseil commun de la Fonction publique

▪ CGT : 8 sièges	23,08 % des voix
▪ CFDT : 6 sièges	19,27 %
▪ FO : 6 sièges	18,59 %
▪ Unsa : 3 sièges	10,38 %
▪ FSU : 2 sièges	7,91 %
▪ Solidaires : 2 sièges	6,85 %
▪ CFTC : 1 siège	3,33 %
▪ CGC : 1 siège	2,91 %
▪ FAFP : 1 siège	2,93 %.

Sur l'ensemble de la fonction publique, les autres listes recueillent 4,91 % des suffrages.

Composition du Conseil supérieur de la fonction publique d'État

▪ FO : 4 sièges	16,99 % des voix
▪ FSU : 4 sièges	15,58 %
▪ Unsa : 3 sièges	14,82 %
▪ CFDT : 3 sièges	13,96 %
▪ CGT : 3 sièges	13,43 %
▪ Solidaires : 2 sièges	8,97 %
▪ CGC : 1 siège	5,46 %

Dans la fonction publique d'État, la CFTC recueille 3,35 % des voix et la FGAF, 2,60 %. Les autres listes recueillent 4,84 % des suffrages.

Composition du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

▪ CGT : 7 sièges	29,53 % des voix
▪ CFDT : 5 sièges	22,33 %
▪ FO : 4 sièges	17,71 %
▪ Unsa : 2 sièges	8,17 %
▪ FA FPT : 2 sièges	7,47 %.

Dans la fonction publique territoriale, Solidaires recueille, 3,61 %, la CFTC, 3,52 %, la FSU, 3,32 %, la CGC, 1,28 % et le SA-FPT (FGAF), 1,12 %. Les autres listes recueillent 1,94 % des suffrages.

Composition du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière

▪ CGT : 7 sièges	31,69 % des voix
▪ CFDT : 5 sièges	24,96 %.
▪ FO : 5 sièges	23,76 %.
▪ SUD Santé (Solidaires) : 2 sièges	8,47 %.
▪ Unsa : 1 siège	4,96 %

Dans la fonction publique hospitalière, la CFTC recueille 2,91 %. Les autres listes recueillent 3,25 % des suffrages.